

RÈGLEMENT RANDONNÉE PÉDESTRE

« Sur les pas de Rouget de Lisle »

Dans le cadre des 230 ans de la Marseillaise

Organisée par la Ville de Lons le Saunier, en partenariat avec la Ville de Montaigu et la Retraite Sportive Lédonienne

- Le parcours organisé dans ce cadre le dimanche 30 octobre 2022 à Lons le Saunier est une randonnée et non une compétition.
- Les mineurs sont acceptés s'ils sont accompagnés par un adulte responsable désigné sur l'autorisation parentale remise aux participants le jour de la randonnée.
- Les participants devront être couverts par leur assurance personnelle, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.
- Tout participant s'engage :
 - A respecter le code de la route applicable aux piétons. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
 - A respecter les sites traversés.
 - A ne pas quitter le parcours indiqué sauf en cas d'abandon à signaler (ou faire signaler) à l'organisateur.
 - A ne pas laisser de déchets sur la voie publique, les jeter dans une poubelle adaptée et ainsi avoir une démarche éco-responsable.
- Le parcours proposé est encadré par un bénévole de l'association « Retraite sportive lédonienne » uniquement à l'aller. Les participants s'engagent à écouter les consignes de l'encadrant.
- Le retour est libre et sous la seule responsabilité des participants.
- Chaque personne est responsable de son matériel et s'engage à venir avec un équipement adapté à l'activité ; en cas de vol, accident ou perte, la responsabilité des organisateurs ne pourra pas être engagée.
- Les participants devront respecter les dispositions sanitaires du moment.
- L'organisateur ne fournira pas d'eau ni de nourriture aux participants à qui il est conseillé de venir avec leur gourde et en-cas.

Les numéros à contacter en cas d'urgence :

- Le 112



Ville de
Montaigu

